

RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2023

(Adopté le 15 janvier 2024, mis à jour le 6 mai 2024)

FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir la tarification pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

CHAPITRE II
TARIFICATIONS

Article 2

Le conseil municipal de la Ville de Warwick décrète l'imposition des tarifs suivants pour différents biens, services et activités offerts pour l'exercice financier 2024.

Administration générale

Article 2.1 Documents municipaux

Rapport d'événement ou d'accident.....	21,00 \$
Copie d'un plan général des rues ou de tout autre plan	5,00 \$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0,60 \$ /unité
Copie de règlement municipal (ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$)	0,50 \$ /page
Copie du rapport financier	4,00 \$
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0,01 \$ /nom
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ /nom
Photocopie d'un autre document	0,50 \$ /page
Page dactylographiée ou manuscrite	5,00 \$
Photographie 5 x 7 pouces.....	6,00 \$
Photographie 8 x 10 pouces.....	8,00 \$
Confirmation de taxes par télécopieur :	
- Agents immobiliers, évaluateurs, etc.	5,00 \$
- Notaires, créanciers hypothécaires, etc.....	10,00 \$

Article 2.2 Immonet (services en ligne)

Pour la consultation du rôle d'évaluation, les coûts par transaction exigés sont de :

- Accès professionnel * 131,25 \$ plus les taxes applicables
 - Rôle d'évaluation;
 - Détail des taxes;
 - État de compte;
- * Frais d'ouverture de dossiers 50,00 \$ plus les taxes applicables
- Accès commercial 2,25 \$ plus les taxes applicables
 - Rôle d'évaluation;
 - Détail des taxes;

Loisirs, culture et vie communautaire

Article 2.3 Terrains de balle (été 2024)

- Location saison estivale* :
 - Équipe adulte : 125 \$ /équipe
 - Équipe âgée de moins de 18 ans : 100 \$ /équipe
- Tarif horaire (jour) 40 \$
- Tarif horaire (soir) 50 \$
- Tournoi fin de semaine (vendredi au dimanche) 350 \$
- Journée complète 200 \$

*Saison basée sur 14 semaines. Si le nombre de semaines est revu à la baisse ou à la hausse, la tarification sera ajustée proportionnellement au nombre réel de semaines d'ouverture.

Article 2.3.1 Camp de jour (été 2024)

Coût par semaine par enfant

Inscription :

- Semaine 1 (2 jours) : 27 \$

Inscription :

- Semaines 2 à 7 (lundi au jeudi et vendredi sortie payante) 53 \$ /semaine

Inscription :

- Service de garde - Semaine 1 (2 jours) : 10 \$

Inscription :

- Service de garde - Semaines 2 à 7 (lundi au jeudi et vendredi sortie payante) : 25 \$ /semaine
- Horaire du service de garde : 7 h 30 à 9 heures et 16 heures à 17 h 30
- Retard : 3 \$ par tranche de 5 minutes

(Règlement numéro 387-2024, art. 2)

Article 2.4 Bibliothèque (1^{er} janvier au 31 décembre 2024)

Retards

- Volumes, périodiques et nouveautés jeunes 0,10 \$ /jour
- Nouveautés adultes, CD-Rom, vidéocassettes, DVD et disques compacts 0,50 \$ /jour

Abonnements

- Résidents Aucuns frais
- Carte perdue ou volée 2 \$

Accès internet

- Utilisateurs Aucuns frais

Article 2.5 Frais de non-résidents (municipalités n’ayant pas d’entente) *

Baseball mineur (été 2024)	200 \$
Bibliothèque – Abonnements (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024) ...	200 \$
Cours de tennis (été 2024).....	200 \$
Hockey mineur (saison 2024-2025)	200 \$
Patinage artistique (saison 2024-2025)	200 \$
Piscine (1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024).....	80 \$ /session
Soccer (été 2024)	200 \$
Camp de jour (été 2024)	55 \$ /enfant/semaine

* Sur présentation de leur compte de taxes, les propriétaires non-résidents sur le territoire de la Ville de Warwick auront accès au service de loisirs et culture sans avoir à défrayer ces frais.

(Règlement numéro 387-2024, art. 2)

Travaux publics et hygiène du milieu

Article 2.6 Transport de neige au dépôt de neiges usées

- Camion 10 roues 25 \$ du voyage
- Camion 12 roues 30 \$ du voyage
- Camion semi-remorque..... 35 \$ du voyage

Article 2.7 Tarif main-d’œuvre, machinerie sans opérateur et matériaux

Description	Tarif	Remarques	
MAIN-D'ŒUVRE	TAUX RÉGULIER	TAUX 150 %	TAUX 200 %
Opérateur journalier/Préposé à l'aqueduc	32,72 \$*	49,08 \$*	65,44 \$*
Préposé à l'usine de filtration et des eaux usées	34,24 \$*	51,36 \$*	68,48 \$*
Responsable des travaux publics	35,77 \$*	53,66 \$*	71,54 \$*
Directeur des travaux publics	50,17 \$*	75,26 \$*	100,34 \$*

*Le taux indiqué est majoré de 35 % afin de couvrir les bénéfices marginaux

MACHINERIE SANS OPÉRATEUR ET MATÉRIAUX

Description	Tarif	Remarques
Balai de rue sur chargeur	115,50 \$/h	
Balai aspirateur	142,00 \$/h	
Camion 2 essieux (6 roues)	32,00 \$/h	
Camion (épandeur abrasif)	79,00 \$/h	
Camion (vide-puisard) siphon	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant	
Camion à grue articulée (boom truck)		
Camion combiné (tank à eau)		
Camion de service (égouts, aqueduc, signalisation)	42,00 \$/h	
Camionnette	16,00 \$/h	
Chariot élévateur	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant	
Compresseur	53,00 \$/h	
Détecteur de fuites (camion)	47,00 \$/h	

Description		Tarif	Remarques
Équipement chloration (camion)		47,00 \$/h	
Localisateur de conduite (camion)		42,00 \$/h	
Machine à peinture		16,00 \$/h	
Nacelle, remorque, camion		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant	
Buteur			
Chargeur sur roues		126,00 \$/h	
Niveleuse		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant.	
Pelle sur roues			
Pelle + marteau hydraulique			
Planeuse			
Pompe à boue 4"			
Pompe à eau 2"		16,00 \$/h	
Rétrocaveuse (pépine)		94,00 \$/h	
Rouleau compacteur		92,00 \$/h	
Souffleur et chargeur		236,00 \$/h	
Tracteur (tondeuse)		21,00 \$/h	
Perçage d'aqueduc Diamètre :	20 mm	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant	
	25 mm		
	38 mm		
	50 mm		
	150 mm		
	200 mm		
Perçage d'égout Diamètre :	100 mm	Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant	
	150 mm		
	200 mm		
	254 mm		
Frais de transport (camionnette)		0,68 \$/km	
Tourbe		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant	
Branchements de services			
Asphalte			
Bris aux lampadaires de rue ou feux de circulation			
Prêt de barricades			
Prêt de signalisation		Ø	Gratuit aux organismes ou sur résolution du Conseil
Réfection d'une section de bordure à la demande du propriétaire		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant	
Réfection de trottoir à la demande du propriétaire			
Sciage de béton ou d'asphalte sans armature		5,00 \$/m. linéaire	
Sciage de bordure de béton		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant.	
Sable			
Terre brune			
Ciment 0-3/4			
Ciment 0-56			
Gravier 0-20			

Description	Tarif	Remarques
Gravier 0-100		Selon le prix fixé dans la facturation de l'entrepreneur en plus de la portion non-remboursée à la Ville des taxes afférentes, le cas échéant.
Pierre 0-5		
Pierre 0-20		
Pierre 0-56		
Pierre MG20-B		
Pierre classe nette 12.5 mm-25 mm		
Récupération d'asphalte		

Urbanisme

Article 2.8 Permis

- Colportage * 200 \$ par personne

* Aucuns frais ne seront exigés pour les organismes à but non lucratif ou les écoles.

Article 3

Les taxes provinciales et fédérales s'ajoutent aux tarifs prévus au présent règlement si applicable.

CHAPITRE III INTÉRÊTS

Article 4

À compter du moment où le tarif prévu au présent règlement devient exigible, tout solde impayé porte intérêt à un taux annuel de 12 %.

CHAPITRE IV ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 5

Le présent règlement abroge et modifie tout règlement incompatible avec les dispositions des présentes.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 15^e jour du mois de janvier 2024.

Noëlla Comtois,
Mairesse suppléante

Karine Larose,
Greffière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 11 décembre 2023

Adoption : 15 janvier 2024

Entrée en vigueur et publication : 24 janvier 2024

Mise à jour : 6 mai 2024

Copie certifiée conforme
Ce 9^e jour de mai 2024

Karine Larose,
Greffière